

4° AFFECTATION DES RESULTATS 2018(Eau assainissement)

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **47 426.22 €**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **23523.98 €**

5° AFFECTATION DES RESULTATS 2017 (Commune)

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **12 266.69 €**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **123 760.24 €**

6° SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de verser les subventions suivantes :

ACCA de Tanconville :	200.00 €
ADMR :	120.00 €
15/3 RGT :	30.00 €
Club Vosgien Cirey :	100.00 €
Conjoint survivant :	100.00 €
Le souvenir Français :	100.00 €
Trèfles à 4 feuilles :	30.00 €
AS Blamont Football :	30.00 €
Les aînés ruraux :	100.00 €
Association Parents Elèves Cirey :	100.00 €
MPT Tanconville	100.00 € (3 voix pour 2 voix contre)

7° PRIX DU BOIS DE CHAUFFAGE

Hêtre	42 €
Chêne	37 €
Autre	27 €
Charme	42 €

8° REVALORISATION INDEMNITE ELUS

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de voté la revalorisation des indemnités des élus

9° LOCATION PREAU

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité de porter à 90 € le prix de location du préau pour les habitants, et à 150 € pour les extérieurs.

10° INDEMNITE KILOMETRIQUE AGENT RECENSEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE de verser une somme forfaitaire de 50 € à l'agent recenseur pour les frais kilométriques de l'agent recenseur pour ses déplacements pour les Deux jours de formation.

Séance levée à 11h 45

Joël MATHIEU
Maire de Tanconville